



Le 12 décembre 2011

Mesdames et Messieurs les Représentants permanents,

Lors de la 37<sup>ème</sup> session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) qui s'est tenue du 17 au 22 octobre 2011 et du Conseil de la FAO qui s'en est suivi du 28 novembre au 2 décembre 2011, les membres ont convenu de la nécessité de conclure le plus rapidement possible les négociations intergouvernementales menées par le CSA sur les directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Le Bureau du CSA, en concertation avec le Groupe consultatif et le Secrétariat, s'est accordé sur la poursuite de ces négociations du 5 au 9 mars 2012.

J'ai donc le plaisir d'inviter vos pays à participer à la série finale de négociations intergouvernementales menées par le CSA sur les directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, qui se tiendra au siège de la FAO à Rome, en Italie, du 5 au 9 mars 2012.

Les négociations visent à s'accorder sur la version finale en anglais des directives volontaires d'ici le vendredi 9 mars 2012. Le document final sera alors traduit dans toutes les langues officielles avant d'être soumis à adoption lors d'une session spéciale du CSA qui devrait se tenir au moins trois semaines après finalisation de la traduction du document dans toutes les langues, date provisoirement fixée pour la semaine du 14 au 18 mai 2012.

Vous trouverez toutes les informations sur le processus de négociation ainsi que sur le travail préalablement attendu du Groupe d'harmonisation linguistique dans la lettre ci-jointe du Président du Groupe de travail à composition non limitée, Dr Gregory Myers.

La participation de votre pays à ces négociations sera fortement appréciée. Sur le site Internet des Représentants permanents, vous trouverez un exemplaire du document des directives volontaires dans toutes les langues, reflétant l'état actuel des négociations.

Les participants ayant besoin d'un visa doivent se le procurer auprès du consulat ou de la mission diplomatique compétente de l'Italie dans leur pays, avant leur départ pour Rome. La présente lettre peut être utilisée comme document officiel à cet effet. Les demandes de visa doivent être présentées au plus tôt, la délivrance d'un visa italien pouvant nécessiter jusqu'à trois semaines. Seuls les participants provenant d'un pays où il n'y a ni consulat d'Italie, ni une autre mission diplomatique compétente pourront obtenir un visa à leur arrivée à Rome, à condition de communiquer au Secrétariat de la réunion ([VG-Tenure@fao.org](mailto:VG-Tenure@fao.org)) leurs nom, prénom(s), date de naissance, nationalité, date de délivrance et d'expiration et numéro du passeport, numéro de vol, date et heure d'arrivée à Rome et itinéraire complet de voyage, lequel ne doit pas inclure d'autre pays de l'espace Schengen. Ces informations doivent parvenir à la FAO bien avant l'arrivée des participants, afin de permettre à la sous Division du protocole de demander qu'un visa leur soit délivré à l'aéroport de Rome. Cette dernière sera heureuse d'émettre une Note Verbale pour soutenir la demande si nécessaire. Les participants qui ne se conformeraient pas à ces dispositions se verront refuser l'entrée en Italie par les autorités italiennes.

Je forme le vœu que votre pays soit en mesure d'accepter cette invitation et reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires dont vous auriez besoin.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yaya Adisa Olaitan Olaniran  
Président, Comité de la sécurité alimentaire mondiale